

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION CORSICALOCATION

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de location avant ou pendant la réalisation du contrat de location. Cette acceptation du document et du contrat de location prendra effet lors de la signature du contrat de location établie par l'agence et ce pour toute la durée de celui-ci. Tout changement de condition particulière impliquera le fait d'établir un nouveau contrat en indiquant les nouvelles clauses. La signature du loueur aura la valeur juridique d'un document original.



1 CONTRAT DE LOCATION

- 1.1 Définition du contrat.....
- 1.2 Clause du contrat
- 1.3 La signature.....
- 1.4 Durée de validité du contrat.....

2 LE VÉHICULE

- 2.1 Le tarif.....
- 2.2 Accident et dommage
- 2.3 Utilisation du véhicule.....
- 2.4 Amende et frais.....
- 2.5 Carburant.....
- 2.6 Propriété du véhicule.....
- 2.7 Biens personnels
- 2.8 Conducteur supplémentaire.....
- 2.9 Remise et Restitution.....
- 2.10 Option.....
- 2.11 État des lieux.....
- 2.12 Propreté du véhicule.....

3 CONDITIONS À REMPLIR POUR LOUER UN VÉHICULE

- 3.1 Documents nécessaires.....
- 3.2 Permis de conduire.....
- 3.3 Pièces d'identité.....
- 3.4 Pré-autorisation et dépôt.....
- 3.5 Règlement.....

4 DURANT LA LOCATION

- 4.1 Vous devez.....
- 4.2 Vous ne devez pas.....

5 PANNES ACCIDENT VOL

- 5.1 En cas de panne ?
- 5.2 En cas d'accident ?
- 5.3 En cas de vol ?

6 ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- 6.1 Conditions.....
- 6.2 Réclamer une annulation.....
- 6.3 Réclamer un remboursement.....

7 ASSURANCE

- 7.1 Conditions.....
- 7.2 Tableau récapitulatif des garanties.....
- 7.3 Packs Protections.....
- 7.4 Assurance aux tiers.....

8. DONNÉES PERSONNELLES

- 8.1 Information.....
- 8.2 Durée de conservation des données.....
- 8.3 Cookies.....

9 ACCES AUX SERVICES

- 9.1 Site web.....
- 9.2 Validation de réservation.....

CONTRAT DE LOCATION

1.1 Définition :

Le contrat de location définit les responsabilités entre le loueur et le locataire pour la location d'un véhicule et ses options souscrites, il comprend le rapport d'état des lieux à la remise du véhicule et à la restitution, les conditions générales de location, les options, le kilométrage, la date de début et de fin de contrat.

Le contrat est conclu entre l'agence et le conducteur principal désigné. Vous trouverez les renseignements comme la marque, le modèle du véhicule, sa référence et plusieurs autres informations concernant la voiture.

Avant de signer, le client doit lire attentivement les conditions générales de location.

Le client s'engage à payer le montant indiqué sur le contrat ou la facture qui a été remis par l'agence.

Le client s'engage aussi à régler tous les frais administratifs, coup applicable au vol, aux dommages, au nettoyage, au frais de péage, aux amendes de stationnement, de circulation ou à toute autre infraction au code de la route.

En signant le contrat le client accepte les conditions générales de location et le rapport d'état des lieux du véhicule.

LE VÉHICULE

2.1 Le tarif

Les tarifs figurant sur le site Internet de la société Corsicalocation sont des prix TTC en euro tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de TVA sera répercuté sur le prix des services.

Le prix de la location du véhicule se calcule en fonction des facteurs suivants :

- Vos heures et dates de début et de fin
- Le lieu de prise en charge
- La catégorie de véhicules souhaité
- Les diverses options souscrites

Il peut contenir aussi d'autres frais, par exemple la taxe locale, frais environnemental, emplacement ou autre.

Il est possible d'ajouter des options comme siège bébé, réhausseur, parasol, conducteur supplémentaire, GPS, Cela implique un surcoût au tarif de base. Le montant est calculé en fonction de la durée de la location.

2.2 Accident et dommages

Comment sont calculés les coups et dommages de réparations sur le véhicule ?

Nous utilisons un barème pour calculer les coûts de réparation pour chaque sinistre ou incident causé sur le véhicule. Il s'appuie sur un coût moyen par catégorie de véhicule sélectionné en tenant compte des marques, modèle et du gabarit.

Les frais comprennent la valeur des pièces de rechange du constructeur d'origine, la prestation de service du garage qui effectuera les réparations.

Si le véhicule est immobilisé il doit être envoyé en réparation ; des frais d'immobilisation vous seront facturés.

En cas de sinistre la caution sera totalement récupérée par l'agence.

En cas de dommages seuls les montants de réparations seront facturés et la caution sera rendue au client.

Aucune facture d'une carrosserie ou d'un garage ne sera établi. Seule une facture établie par Corsicalocation reprenant le montant des dommages prélevés sur la caution pourra être demandée. En cas de sinistre non responsable causé par un tiers non désigné (Nom, adresse, Permis, téléphone, assurance ou constat non établi) les frais de réparations seront à la charge du locataire.

Remarque : Vous serez redevable des frais de dossier s'élevant à 30euros ttc minimum.

2.3 Utilisation du véhicule

Le client mentionné sur le contrat est le responsable du véhicule tout au long de la période indiquée dessus. Le conducteur s'engage à prendre soin du véhicule loué mis à disposition par l'agence ainsi que ses accessoires, à vérifier de temps en temps les niveaux d'huile, pression de pneu, éléments de sécurité etc... Ainsi qu'à s'assurer que le véhicule demeure en état de circuler tout au long de la location. Il est interdit au client ou à tout conducteur autorisé de procéder à des réparations sur le véhicule loué sans l'accord exprès et préalable du loueur Corsicalocation.

Le client et tout conducteur autorisé s'engagent par ailleurs à garder les clés du véhicule en leur possession, à utiliser le dispositif antivol et à fermer le véhicule en conservant auprès d'eux les titres de circulation.

D'une manière générale, le client et tout conducteur autorisé sont tenus de respecter les dispositions du code de la route et de s'abstenir de toute conduite imprudente. Le loueur se réserve le droit de ne pas remettre les clefs au locataire s'il estime que le conducteur est sous l'emprise de produit stupéfiant ou alcoolisé.

2.4 Amendes et frais

Le client est entièrement responsable des amendes et frais liés à son utilisation et ce pendant toute la durée de la location.

Exemple :

- Frais de péages
- Amende de stationnement gênant ou interdit
- Frais de remorquage
- Frais de parking
- Frais d'immobilisation
- Amende liée au non-respect du code de la route

En signant le contrat vous nous donnez le droit de prélever le montant des frais qui correspondent au type d'exemple mentionné ci-dessus.

Ainsi vous acceptez que nous communiquions vos données et coordonnées personnelles aux autorités ou entreprises privées compétentes ayant établi l'amende ou redevance qui vous concerne qui permettra de vous recontacter pour vous transmettre la ou les facture(s) et document(s) administratifs liés.

Si le véhicule de location est saisi par la police, les douanes aux autres autorités il vous incombera de payer :

- L'organisme qui l'a établi
- L'amende ou la redevance
- Frais administratifs

Vous serez contraint de régler les pertes de revenus locatifs d'une immobilisation du véhicule.

2.5 Carburant

Le carburant sera en général fourni avec le réservoir plein.

Vous devez restituer le véhicule à l'agence avec le réservoir plein de carburant tel indiqué sur le contrat de location.

Nous vous conseillons de faire le plein de carburant à la station la plus proche de l'agence dans laquelle vous rendez le véhicule le jour J. Il est recommandé de conserver la facture ou le ticket de carburant et de le présenter à l'agent. Si la voiture est restituée sans le plein, vous serez facturé au titre du carburant correspondant aux litres manquants dans le véhicule.

2.6 Propriété du véhicule

Le véhicule et tous ses accessoires sont la propriété soit du loueur ou d'un tiers. Tout conducteur autorisé n'a le droit de sous-louer le véhicule ou ces accessoires ou de procéder à des modifications.

2.7 Biens personnels

Les effets personnels embarqués dans le véhicule par le client ne sont pas assurés par l'agence. Le client reconnaît à la restitution des clés de la voiture, avoir fait le tour dans l'habitacle et que ses accessoires ou éléments ne soient plus dans la voiture.

Pour réclamer tout effet personnel oublié dans l'un des véhicules de location vous devrez présenter une pièce d'identité valide comme le permis de conduire, passeport, justificatif de domicile ou autre. Il vous sera remis un formulaire à remplir et à retourner signer avec une déclaration. Si vous demandez à une tierce personne de récupérer vos affaires personnelles à votre place elle devra présenter un courrier, lettre ou tout autre justificatif de votre part pour lui permettre de les récupérer.

2.8 Conducteur supplémentaire

Il est possible d'inclure un conducteur supplémentaire pendant toute la durée de location s'il respecte toutes les conditions. Des frais viennent s'ajouter au tarif de base.

2.9 Remise et restitution

Le véhicule est livré à la sortie du terminal de l'aéroport.

La remise du véhicule peut se faire sur deux endroits différents avec des frais qui s'ajoutent au tarif de base.

Lors de la remise du véhicule plusieurs étapes sont à suivre :

- Contrôle des papiers du conducteur
- État des lieux du véhicule à l'intérieur et extérieur
- Rappel des règles de sécurité
- Signature du contrat première partie
- Connaissance des conditions générales de location

Une fois toutes ces étapes réalisées, l'agent remet les clés du véhicule au client qui peut débuter sa période de location. Une copie du contrat est transmise par voie numérique.

La restitution du véhicule se fait automatiquement devant le terminal de l'aéroport sauf si une option a été souscrite pour déposer le véhicule ailleurs que cette endroit.

Pour tout changement de restitution il faudra le signaler à l'agence de location 48 heures avant la remise des clés. Il n'est pas possible de rendre le véhicule en dehors des heures d'ouverture normal de l'agence. Il est formellement interdit de laisser le véhicule sans remplir la deuxième partie du contrat.

Pour une restitution anticipée en avance aucune offre ou frais réduit ne vous seront appliqués.

Pour la restitution du véhicule elle se déroule comme cela :

- Arrêt du moteur
- État des lieux extérieur et intérieur du véhicule avec le client
- Contrôle de la présence du plein d'essence
- Contrôle de la présence des accessoires fournis lors du départ
- Signature de la deuxième partie par le locataire et l'agence

Une fois ces étapes réalisées le conducteur remet les clés à l'agent et une copie du contrat est envoyée par mail ou sms à la demande du client.

Attention : En cas d'absence de votre signature pour la restitution du véhicule, cela implique une non-présentation de votre part et / ou un vice caché et entrainera le prélèvement automatique de la caution.

2.10 Options

Nous proposons divers produits pour votre séjour à fin qu'il se passe au mieux. Vous pourrez louer ses équipements qui seront ajoutés à votre contrat. (Siège bébé, parasol, pare-soleil etc...)

2.11 État des lieux

Tous nos véhicules de notre flotte automobile sont entretenus tout au long de l'année conformément aux normes recommandées par le constructeur.

En cas de dommages sur le véhicule il devra être notifié au début sur le contrat.

Aucun frais sera retenu par des dommages mineurs, exemple :

- Rayures : 15 mm de long **ou** si elles n'ont pas abîmé la peinture du véhicule
- Bosse ou enfoncement : Si elles font 10mm de diamètre
- Éclat : Moins de 2mm de diamètre
- Tapis : Déchirure de 10 mm
- Jantes ou enjoliveurs : sans éraflure, rayures ou fissuration
- Intérieur : tâche ou marque pouvant être nettoyé ou effacé sans complication
- Siège : Déchirure de moins de 10 mm de diamètre

Si toutes les conditions sont respectées il n'y aura pas de frais supplémentaire concernant les dommages liés aux véhicules.

Vous devez inspecter le véhicule lors de la livraison. L'état des lieux réalisé de nuit, n'est pas un motif valable de contestation. Tout défaut même mineur doit être inscrit sur le contrat au départ. Il est dans votre intérêt de vérifier tout défaut que le véhicule peut présenter lors de la remise des clefs. En signant le contrat de location vous vous engagez à régler tout défaut supplémentaire venant s'ajouter au véhicule lors de la restitution.

2.12 Propreté du véhicule

Le véhicule doit être remis dans le même état de propreté intérieure / extérieure mentionné sur l'état des lieux de départ. Si l'option nettoyage a été souscrite il vous est dispensé de rendre le véhicule dans le même état de propreté. En cas de trace de sel sur les fauteuils, un forfait de 50 euros vous sera facturé.

3.1 Documents nécessaires

Pour pouvoir louer un véhicule il faut vous munir du permis de conduire et d'une pièce d'identité valide. Vous devez être reconnaissable sur la photo de votre pièce d'identité. Nous acceptons aussi les passeports ou toute autre carte d'identité, pièce délivrée par un gouvernement. Les documents présentés doivent être au nom du conducteur désigné sur le contrat de location et non celui d'un des passagers à bord.

3.2 Permis de conduire

Vous devez présenter un permis de conduire valable dans le pays de l'agence pour toute la durée de location.

Il faut être détenteur d'un permis de conduire de plus d'un an et être âgé d'au moins 21 ans.

Si le conducteur n'est pas en mesure de présenter un permis de conduire valide il ne pourra pas conduire le véhicule. Une condamnation qui figure sur le permis de conduire n'empêchera pas automatiquement un conducteur de louer un véhicule, tout dépend de la situation.

3.3 Pièce d'identité

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité valide avec photo elle vous sera également demandée lors de remise des clefs.

3.4 Pré-autorisation et dépôt

Une pré-autorisation vous permet de bloquer une somme d'argent sur votre compte en banque. Une fois la pré-autorisation effectuée vous ne serez plus en mesure d'utiliser cette somme pour toute autre achat ou utilité, tant que votre banque n'aura pas levé la pré autorisation.

Une pré-autorisation vous sera demandée lors de la remise du véhicule celle-ci dépendra de la catégorie du véhicule.

En cas de frais supplémentaires qui viennent s'ajouter à la fin de la location, exemple : dommage, sinistre, défaut de plein de carburant, propreté intérieure ou extérieure, ils vous seront pris sur le dépôt de garanti. Vous devez obligatoirement utiliser la carte au même nom que celui désigné sur le contrat de location pour effectuer cette garantie.

Cette pré-autorisation est valable 30 jours.

Remarque : En cas de défaut de pré-autorisation par carte bancaire le jour de la remise du véhicule, un montant équivalent en liquide vous sera demandé. En cas d'impossibilité de ces deux méthodes de paiement la voiture ne pourra être remis au locataire et le montant de la location restera acquise au loueur.

3.5 Règlement

Le montant total de la location est à régler lors de la réservation du véhicule. Nous acceptons plusieurs modes de paiements, ils diffèrent par rapport au type de réservation.

Pour les cartes de paiement, elles doivent être au même nom que le conducteur désigné sur le contrat. Moyen de paiement accepté : Carte bancaire, espèce.

Cartes de paiement autorisées :

- American Express
- Carte de crédit Visa
- Carte de crédit Mastercard
- Carte de crédit Visa électron

Toutes les réservations quelle que soit leur origine sont payables en euros.

La société Corsicalocation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais le produit sera facturé sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité.

L'utilisateur s'engage à régler le prix affiché sur le site en euros.

DURANT LA LOCATION

4.1 Vous devez

- Utiliser le véhicule en respectant la réglementation du pays dans lequel vous conduisez
- Utiliser le bon carburant notifié sur le véhicule
- Nous appeler en cas de sinistre
- Établir le constat mis à disposition dans la boîte à gants du véhicule
- Prévenir l'agence en cas d'anomalie sur le véhicule

4.2 Vous ne devez pas

- Vous ne devez pas sous-louer le véhicule qui vous a été remis par l'agence
- Utiliser le véhicule pour faire du hors-piste
- Surcharger le véhicule
- Quitter la France
- Installer des appareils susceptibles de nuire aux véhicules
- Transporter des substances dangereuses toxiques ou illégales
- Utiliser le véhicule pour commettre un crime ou tout délit
- Transporter des animaux sans notre accord préalable
- Laisser une autre personne conduire autre que le conducteur désigné sur le contrat
- Réaliser des modifications sur le véhicule sans notre accord
- Conduire le véhicule sous l'influence d'alcools, de drogues ou tout autres produits stupéfiants ou médicaments susceptibles d'altérer la conduite
- Récupérer les papiers d'immatriculation et d'assurance dans le véhicule
- Laissez le véhicule inoccupé avec les clés à l'intérieur

PANNE, ACCIDENT, VOL

5.1 En cas de pannes ?

En cas de panne mécanique l'agence prend en compte selon des critères bien précis.

Les pannes imputables à une mauvaise utilisation du véhicule seront facturés.

- Batterie HS
- Mauvais carburant inséré dans le véhicule
- Perte des clés...
- Clou ou autre corps étranger dans un pneu : implique un changement des deux pneus a la charge du locataire.

Vous devez impérativement informer l'agence de toute panne ou incident sur le véhicule.

5.2 En cas d'accident ?

En cas de sinistre, le client devra informer le loueur et remettre le dossier de déclaration de sinistre. Le client dispose de 5 jours pour fournir les documents.

Ce dossier sera ensuite adressé directement à l'assureur qui a la charge de la gestion d'indemnisation des sinistres. En cas de sinistre responsable, le client devra s'acquitter de la franchise. Le client s'engage quel que soit la nature du sinistre à sauvegarder toutes les pièces et renseignements utiles pour les intérêts du loueur et de la compagnie d'assurance.

Le client devra en cas d'accident exécuter les obligations telles que, compléter le constat présent dans la boîte à gants de chaque véhicule mis à disposition.

Vous êtes responsable du véhicule dont vous avez la garde. En cas d'accident avec ou sans un tiers identifié, vous devez obligatoirement remplir un constat amiable d'accident automobile et le remettre à votre loueur dans un délais n'excédant pas 5 jours.

5.3 En cas de vol ?

En cas de vol de véhicule le client doit :

- Informer le loueur dans les plus brefs délais, au plus tard 48 heures suivant la découverte du vol afin de permettre à l'agence d'avoir accès aux données de localisation du véhicule.
- Déposer une plainte dans le même délai auprès des forces de l'ordre ou autorités compétentes. La copie du procès-verbal de dépôt de plainte doit être remis au loueur par le client.

Les clés originales de la voiture doivent être restituées à l'agence en cas de vol, cependant la totalité de la caution restera acquise au loueur.

En cas de vol sans remise des clés au loueur, vous devrez indemniser le loueur à hauteur de la valeur du véhicule quelque soit le pack de protection assurance souscrit.

RAYURE	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
Pare-chocs	230	230	280	280
Rétroviseurs	90	90	90	90
Capot	280	280	330	330
Ailes avant	230	230	280	280
Ailes arrière	280	280	330	330
Portes	280	280	330	330
Coffre	280	280	330	330
Toit	330	330	380	380
Bas de caisse	280	280	330	330

BOSSE	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
Pare-chocs	280	280	330	330
Rétroviseurs	90	90	90	90
Capot	330	330	380	380
Ailes avant	280	280	330	330
Ailes arrière	330	330	380	380
Portes	330	330	380	380
Coffre	330	330	380	380
Toit	380	380	430	430
Bas de caisse	330	330	380	380

REDRESSAGE	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
Pare-chocs	330	330	380	380
Rétroviseurs	110	110	110	110
Capot	380	380	430	430
Ailes avant	330	330	380	380
Ailes arrière	380	380	430	430
Portes	380	380	430	430
Coffre	380	380	430	430
Bas de caisse	380	380	430	430
Toit	430	430	480	480

Remarques : Les barèmes affichés ci-dessus peuvent évoluer en fonction des prix des pièces chez les fournisseurs.

A Rajouter :

- 80euros HT pour élément nacré ou vernis teinté / spécial / mat
- Monogramme de marque ou modèle si besoin de les déposer : prix en fonction de véhicule
- Raccord peinture pour élément adjacent si rayure / bosse / redressage trop près de la jonction de l'élément adjacent : 130euros HT

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

6.1 Conditions

La demande de réclamation sera traitée dans les meilleurs délais.

Dans certaines conditions nous pouvons demander la résiliation du contrat.

Vous pouvez effectuer une annulation et un remboursement en nous contactant directement par téléphone ou en passant par notre site internet www.corsicalocation.fr

Remarque : Les frais de transaction seront déduits du montant de la location en cas de remboursement.

6.2 Réclamer une annulation

Annulation et remboursement (avec l'option)

Si vous souscrivez à l'option (annulation et remboursement) lors de votre réservation, vous pouvez demander le remboursement de votre location à tout moment.

Remarque : Les frais de transactions et le montant de l'option annulation et remboursement seront déduits.

Annulation et remboursement (sans l'option)

Si vous ne souscrivez pas à l'option (annulation et remboursement) il ne vous sera pas possible de réclamer le remboursement de votre réservation sauf en cas d'annulation du vol ou de la traverser de votre compagnie avec justificatif.

Non présentation (« No show »)

À défaut d'annulation ou si le client ne se présente pas une heure après le début de la location, le montant total restera acquis au loueur.

6.3 Réclamer un remboursement

Pour réclamer votre remboursement concernant votre réservation de voiture de location vous pouvez contacter l'agence par téléphone ou adresser directement un mail à l'adresse suivante

Corsicalocation@hotmail.com.

ASSURANCE

7.1 Conditions

Tout véhicule loué par l'agence est couvert par une assurance minimum responsabilité civile conformément à la réglementation en vigueur.

Si toutes les conditions obligatoires sont respectées, le client, ainsi que tout conducteur autorisé, sont protégés contre les conséquences financières de la responsabilité civile, dommages corporels ou matériels causés au tiers y compris les passagers du véhicule. Toute autre conducteur qui n'a pas été désigné sur le contrat n'est pas couvert par l'assurance de l'agence.

L'assurance obligatoire responsabilité civile ne fonctionne pas si :

- Le conducteur n'est pas celui inscrit sur le contrat
- En cas d'utilisation pour des essais, courses ou toute autre compétition
- En cas de fausse déclaration sur le contrat
- En cas de tentative de suicide ou d'escroquerie
- Au non-respect du code de la route

7.2 Tableau récapitulatif des garanties

Responsabilité civile obligatoire

L'assurance garantie les sinistres comme suit :

Garanties	Plafond maximum par sinistre
Dommages corporels	Sans limitation de somme
Dommages matériel	1 120 000€
Dommages immatériels-consécutifs	1 120 000€
Dont :	
Dommages à l'environnement	1 120 000€
Dommages causés aux avions	1 120 000€

Pour les sinistres survenus à l'étranger, les plafonds de garantie sont les plafonds légaux des pays dans lesquels le sinistre est survenu.

Responsabilité civile facultative

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Faute inexcusable	1 000 000€	-
Faute intentionnelle	1 000 000€	-
Responsabilité outils dont :		
Dommages corporels	1 000 000€	500€
Dommages matériel	1 000 000€	
Dommages immatériels-consécutifs	1 000 000€	

Pour les sinistres survenus à l'étranger, les plafonds de garantie sont les plafonds légaux des pays dans lesquels le sinistre est survenu.

Garanties de dommages

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Dommages accidentels	A concurrence de la valeur de	Se reporter aux

	remplacement*	dispositions particulières
Dommages collision	A concurrence de la valeur de remplacement*	Se reporter aux dispositions particulières

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Incendie*/Explosion*	A concurrence de la valeur de remplacement *	Se reporter aux dispositions particulières
Vol et tentative de vol	A concurrence de la valeur de remplacement*	Se reporter aux dispositions particulières
Bris de glaces	Valeur de remplacement y compris frais de dépose et de pose	Franchise* éventuelle aux dispositions particulières
Attentats et événements assimilés	A concurrence de la valeur de remplacement *	Franchise* identique à celle de la garantie ayant entraîné cette extension
Événements naturels	A concurrence de la valeur de remplacement *	Franchise* portée aux dispositions particulières
Catastrophes naturelles	A concurrence de la valeur de remplacement *	Conformément à la réglementation en vigueur au jour du sinistre
Catastrophe technologique	A concurrence de la valeur de remplacement *	-

Garanties annexes

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Immobilisation	€ 15 par jour (maximum 30 jours)	Selon dispositions particulières
Véhicule de remplacement	€ 45 par jour (maximum 30 jours)	Selon dispositions particulières
Dépannage remorquage		
• Véhicule de moins de 3,5 T	€ 500	-
• Véhicules de plus de 3,5 T	€ 1 500	-
Contenu du véhicule	€ 1 000	Sans. SAUF Vol* sans le véhicule lui-même : 10% du montant des dommages et 250 euros au minimum
Accessoires et équipements	€ 3 000	

Garantie protection du conducteur

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Protection du conducteur	€ 150 000	SANS

7.3 Packs protections

PACKS PROTECTION ASSURANCE

	BASIC ★	MEDIUM ★★	PREMIUM ★★★
Franchise :	1200.00 EUROS	500,00 EUROS	0,00 EUROS
Protection contre le vol	✓	✓	✓
Protection contre les dommages résultant d'une collision à condition que le locataire ne soit pas en tord	Responsable des dommages jusqu'à la valeur totale du véhicule	✓	✓
Protection bris de glace et phares	✗	✓	✓
Protection Pneumatique et Batterie	✗	✗	✓
Protection assistance	✗	✗	✓
Biens et effets personnels	✗	✗	✗
Dommages dus à la négligence du conducteur ou à des actes intentionnels	✗	✗	✗
Incendie/explosion en raison de transport de marchandises dangereuses	✗	✗	✗
Conducteurs non mentionnés dans le contrat de location.	✗	✗	✗
Erreur de carburants	✗	✗	✗
Casse ou perte des clés du véhicule	✗	✗	✗
PRIX	0,00 EUROS	15,00 EUROS	30,00 EUROS

Certaines des protections proposées peuvent être rajouter une à une à celle de base

Protection bris de glace et phares	8,00 EUROS	Dommmages dus à la négligence du conducteur ou à des actes intentionnels	8,00 EUROS
Protection Pneumatique et Batterie	8,00 EUROS	Incendie/explosion en raison de transport de marchandises dangereuses	8,00 EUROS
Protection assistance	8,00 EUROS	Conducteurs non mentionnés dans le contrat de location.	8,00 EUROS
Biens et effets personnels	8,00 EUROS	Erreur de carburants	8,00 EUROS

Protection vol et collision

La souscription à la protection vol et collision peut réduire la responsabilité à une certaine franchise en cas de dommages ou vol sur le véhicule.

Si le locataire contracte la protection vol et collision, il est responsable, selon le véhicule, d'une franchise de EUR 1200.00 à EUR 15.000,00. En outre, une réduction de la franchise est possible.

En cas de dommages par négligence grave ou intentionnelle, les droits relatifs à la couverture complète (incluant la protection antivol) sont réduits ou perdus.

Si aucune couverture complète (incluant la protection antivol) n'a été souscrite, le locataire est responsable de tous les dommages causés au véhicule de location non constatés par autrui, et doit répondre de la valeur totale du véhicule.

Nous offrons trois différents packs :

- Protection Basic (inclu dans la location)
- Protection Medium
- Protection Premium

Chacun de ces packs à un niveau de couverture et une réduction de franchise différents.

Qu'est-ce que les packs Protection contiennent ?

Protection Basic

Dans la plupart des cas, la protection Basic est déjà incluse dans le tarif de votre location.

La protection Basic limite votre responsabilité financière uniquement en cas de : vol du véhicule, de dommages causés au véhicule résultant d'une collision ou d'une tentative d'effraction.

Sont donc exclus de la protection Basic :

- Les dommages causés aux glaces, phares et pneus
- Le vol des effets personnels transportés
- Le préjudice corporel subi par le conducteur du véhicule
- Le vol ou les dommages causés aux clés du véhicule
- Les conséquences d'une erreur de carburant
- Protection assistance
- Protection Pneumatique et Batterie

Le montant de la franchise applicable dans le cadre de la protection Basic varie en fonction de la catégorie du véhicule loué et du pays dans lequel la location a ou aura lieu.

Veillez noter que le protection basic est obligatoire et applicable pour chaque contrat de location. Cependant si vous êtes des États-Unis ou du Canada, elle n'est pas incluse automatiquement dans votre contrat de location si vous justifiez être déjà couvert par un niveau de protection équivalent par votre carte de paiement. A défaut de quoi, vous avez la possibilité de souscrire à la protection Basic séparément.

Protection Medium

La protection Medium limite votre responsabilité financière en cas de : vol du véhicule, de dommages causés au véhicule du fait d'une collision ou d'une tentative d'effraction, dommages causés aux vitres (bris de glace), phares ou pneumatiques.

La protection medium inclut également la protection personnelle accident pour le conducteur et les passagers du véhicule en cas de préjudice corporel ou décès.

Sont donc exclus de la protection Medium :

- Les effets personnels transportés
- Le vol ou dommages causés aux clés du véhicule
- Les conséquences d'une erreur de carburant.
- Protection assistance
- Protection Pneumatique et Batterie

Protection Premium

La protection Premium limite votre responsabilité financière en cas de : vol du véhicule, de dommages causés au véhicule du fait d'une collision ou d'une tentative d'effraction, dommages causés aux vitres (bris de glace), phares ou pneumatiques.

La protection Premium inclut également la super protection personnelle accident et bagages pour le conducteur et les passagers du véhicule en cas de préjudice corporel ou décès et/ou de dommage ou perte causé à vos bagages.

La protection Premium inclut par ailleurs le rachat total de franchise, sauf en cas de location d'un véhicule de la catégorie Prestige.

Sont donc exclus de la protection Premium :

- Le vol ou dommages causés aux clés du véhicule
- Les conséquences d'une erreur de carburant.
- Biens et effets personnels
- Dommages dus à la négligence du conducteur ou à des actes intentionnels
- Incendie/explosion en raison de transport de marchandises dangereuses
- Conducteurs non mentionnés dans le contrat de location.

7.4 Assurance aux tiers

La couverture de l'assurance pour le véhicule loué comprend une assurance Responsabilité Civile avec une couverture illimitée pour dommages corporels, une couverture maximum de 100 millions d'EUR pour dommages matériels et une couverture maximum de 1,6 millions d'EUR pour des dégâts causés à l'environnement.

Le transport de matériel dangereux n'est pas compris dans l'assurance. Toutes les protections seront considérées comme nulles, si le conducteur auteur d'un dommage n'est pas celui autorisé à conduire ou si le conducteur n'est plus en possession de son permis de conduire au moment des faits.

DONNÉES PERSONNELLES

8.1 Information

Les données personnelles du client remis au loueur sont destinées à l'exécution du contrat de location du véhicule. Le loueur s'engage à respecter les obligations de réglementation relative à la protection des données personnelles en vigueur. Ces informations qui lui sont données par le client sont nécessaires pour toute gestion de contrat de location ou réservation. Elles sont également conservées à des fins obligatoires que l'agence de location est tenue de respecter.

8.2 Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel relatives aux clients ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale. Les données des clients utilisées à des fins de prospection commerciale pourront être conservées pendant un délai de cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale. Au terme de ce délai de cinq ans, le Prestataire pourra reprendre contact avec la personne concernée afin de savoir si elle souhaite continuer à recevoir des sollicitations commerciales. En l'absence de réponse positive et explicite de la personne, les données seront supprimées ou archivées conformément aux dispositions en vigueur.

8.3 Cookies

Le site peut collecter automatiquement des informations standards. Toutes les informations collectées indirectement ne seront utilisées que pour suivre le volume, le type et la configuration du trafic utilisant ce site, pour en développer la conception et l'agencement et à d'autres fins administratives et de planification et plus généralement pour améliorer le service que nous vous offrons.

ACCES AU SERVICE

9.1 Site web

Le site est accessible gratuitement à tout Utilisateur ayant un accès à Internet. Tous les frais supportés par l'Utilisateur pour accéder au service sont à sa charge (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.).

Le site met en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour assurer un accès de qualité à ses services. www.corsicalocation.fr, s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir la Plateforme accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Néanmoins, l'accès à la Plateforme pourra être temporairement suspendu, sans préavis, en raison d'opérations techniques de maintenance, de migration, de mises à jour ou en raison de pannes ou de contraintes liées au fonctionnement des réseaux.

Tout événement dû à un cas de force majeure ayant pour conséquence un dysfonctionnement du réseau ou du serveur n'engage pas la responsabilité de www.corsicalocation.fr.

En outre, www.corsicalocation.fr, se réserve le droit de modifier ou d'interrompre, à sa seule discrétion, de manière temporaire ou permanente, tout ou partie de l'accès à la Plateforme ou de ses fonctionnalités. L'Utilisateur s'engage à ne réclamer aucune indemnisation suite à l'interruption, à la suspension ou à la modification du présent contrat.

L'utilisateur a la possibilité de contacter le site par messagerie électronique à l'adresse Corsicalocation@hotmail.com.

Toute question relative à un dossier doit être adressée par mail ou formulaire de contact. Le numéro de téléphone indiqué sur le site est un numéro d'assistance et non un numéro de Service Après-Vente. *

9.2 Validation de réservation

Toute commande figurant sur le site Internet www.corsicalocation.fr suppose l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de location sans exception ni réserve. La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Un récapitulatif des informations de la commande sera communiqué à l'adresse e-mail de confirmation de la commande ou affiché directement sur le site internet.

La société Corsicalocation se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, et plus particulièrement en cas de problème d'approvisionnement, ou en cas de difficulté concernant la commande reçue.

Une réservation porte uniquement sur une catégorie de véhicules et le prix correspondant, tels que choisis par le Client, non sur la marque et le modèle du véhicule.